34. CATÉGORIES U18, U21

34.1 ÉPREUVES

Le calendrier régional du Circuit U18 comprendra 3 journées de course régionale et le circuit CJP provincial. Les épreuves au programme sont le Slalom géant, le Slalom et le Glalom.

34.2 ÉLIGIBILITÉ

Les coureurs doivent posséder une carte canadienne.

34.3 PASSAGE DES PORTES

34.3.1 Dans les tracés à porte unique, à l'exception de la première, de la dernière porte, des bananes et des chicanes verticales, les portes sont constituées d'un seul piquet.

34.3.2 Une porte est correctement passée lorsque les spatules des deux skis et les deux pieds du concurrent ont franchi la ligne de porte.

34.3.3 En l'absence de piquet extérieur, les deux pieds et les deux spatules des skis du compétiteur doivent avoir contourné le piquet pivot du même côté, déterminé par la ligne de course normale matérialisée par la ligne imaginaire qui relie chaque piquet pivot.

34.4 LES RÈGLEMENTS SUIVANTS SUR LES DISQUALIFICATIONS S'APPLIQUERONT

Après un arrêt, **sans perte d'équipement**, le concurrent peut reprendre sa course en remontant suffisamment pour faire le tour du piquet pivot dans la mesure où, par cette manœuvre, le compétiteur ne gêne pas le compétiteur suivant ou si il n'a pas été déjà dépassé par le compétiteur suivant.

34.5 PERTE D'UN SKI

Pour des raisons de sécurité, lorsqu'il y a perte d'un ski, il est interdit au coureur de continuer son parcours sauf si cela s'est produit entre la dernière porte et la ligne d'arrivée et ce, pour toutes les disciplines.

34.6 PASSAGE DE L'ARRIVÉE ET ENREGISTREMENT DES TEMPS

La ligne d'arrivée doit être franchie: soit sur les deux skis, soit sur un ski, soit avec les deux pieds en cas de chute entre la dernière porte et la ligne d'arrivée. Dans ce cas, le temps est pris lorsqu'une partie du corps du concurrent provoque une impulsion sur les installations de chronométrage.

34.7 RÈGLES DE TRAÇAGE

Les règles de traçage sont disponibles à la p. 31. (Le tracé utilisé sera celui tracé pour les U16)

34.8 LISTE DE DÉPART ET TIRAGE AU SORT

L'ordre de départ de la 1re manche pour les filles et les garçons se fera par bloc de départ identifiés A, B, C et D

U18	
14 janv. 2024 – SL – Run 1	ABCD
14 janv. 2024 – SL – Run 2	Bibo
14 janv. 2024 – GL – Run 1	BCDA
14 janv. 2024 – GL – Run 2	Bibo
4 fév. 2024 -GS – Run 1	CDAB
4 fév. 2024 -GS – Run 2	Bibo
16 mars 2024 – SL -Run 1	DABC
16 mars 2024 – SL -Run 2	Bibo

34.8.1 L'ordre de départ des coureurs de chaque groupe sera fait par tirage au sort en début de saison. Les jeunes garderont le même dossard toute la saison. L'athlète recevra son dossard à la 1re course et le conservera en fin de saison.

34.8.2 L'athlète sera responsable de son dossard :
Obligation de l'avoir pour prendre le départ de la course : aucun départ ne sera autorisé sans dossard, (voir #10 p. 8)

34.8.3 Pour la deuxième manche, l'ordre de départ se fait selon la règle du Bibo 15 : la place de départ est déterminée par le classement de la première manche.

- Pour les 15 premiers au classement de la 1re manche, l'ordre de départ est fixé comme suit :

  le 15e au classement part 1er, 14e au classement part le 2e, le 13e au classement part le 3e; le 1er au classement part donc le 15e

- À partir de la 16e place, le départ se fait dans l'ordre du classement de la première manche.

- Lorsque plusieurs coureurs sont ex-æquo, le coureur ayant le numéro de dossard le plus élevé part le premier.

34.8.4 En SL , GL et en GS, les coureurs disqualifiés ou n'ayant pas complété la 1re manche de la course pourront prendre le départ de la deuxième manche, ils partiront après le dernier coureur qualifié selon l'ordre inverse de leur numéro de dossard. Ces coureurs n'auront droit qu'aux points de circuit pour cette 2e manche.
Les médailles et les prix de même que les points CDN sont attribués pour le cumulatif des deux manches. (34.10.2)

34.9 CLASSEMENT INDIVIDUEL ET POINTS DE CIRCUIT

34.9.1 Le classement individuel pour la saison sera établi de la façon suivante :

14 janvier : SL 2 manches	1 000 points
14 janvier : GL 2 manches	1 000 points
4 février : GS 2 manches	1 000 points
16 mars : SL 2 manches	1 000 points
CJP : classement final	1 000 points[1]

34.9.2 En SL, GL et en GS, le cumulatif des temps des deux manches comptera pour établir la liste officielle des résultats donnant droit aux médailles et aux prix de même qu'aux points canadiens.

34.9.3 Le nombre de courses peut être modifié par le jury en cas de force majeure.

[1] Points de la grille 500 multiplié par 2